

AVIS A LA POPULATION
REUNION D'INFORMATION PREALABLE
PROJET DE CATEGORIE B AVEC ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

Porteur du projet : les sociétés **Elicio** et **wpd Belgium**

Les deux sociétés prévoient d'introduire une demande de permis unique pour :

La construction et l'exploitation de 13 éoliennes et leurs annexes (chemin d'accès, aire de montage, cabine et pose de câbles électriques), d'une puissance totale maximale de 77 MW, situées sur le territoire de Remicourt (7 éoliennes), Donceel (5 éoliennes) et Fexhe-le-Haut-Clocher (1 éolienne) entre Remicourt et Momelette, au sud de la rue des Champs et au nord de la N637.

Le projet fera l'objet d'une procédure d'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique européenne, nationale et régionale de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

À cet effet et conformément aux dispositions relatives au Code de l'Environnement, une réunion d'information préalable sera organisée le :

Le 14 septembre 2026 à 20h00

Centre Culturel de Remicourt, Salle des Spectacles

Rue Haute 25, 4350 REMICOURT

L'enregistrement de la réunion est également consultable dès le surlendemain de la tenue de la réunion via ces liens : www.windfarmelicio.info et www.wpd-group.be/projets

Cette réunion sera précédée par la réunion d'information d'un autre projet éolien porté par Elicio et Luminus sur les communes de Remicourt et Crisnée qui aura lieu à 18 heures.

Cette réunion d'information a pour objet :

1. de permettre à Elicio et *wpd Belgium* de présenter leur projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Conformément à l'article 83 alinéa 3, 1er du décret relatif au permis d'environnement, le présent avis vaut appel à manifestation d'intérêt à participer au projet.

Toute personne peut, dans un délai de **15 jours** à dater du jour de la réunion d'information, soit jusqu'au **29 septembre 2026** émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être prises en considération par le porteur du projet, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au **Collège Communal de Remicourt, rue Nouvelle Percée 5, 4350 REMICOURT** en y indiquant nom et adresse (copie à Elicio, à l'attention de Marie DESCAMPS à l'adresse John Cordierlaan 9, 8400 Ostende ou par mail marie.descamps@elicio.be et *wpd Belgium*, à l'attention d'Anamari KURTI à l'adresse Quai Banning 6, 4000 Liège ou par mail info@wpd-group.be)